

Commission de la recherche
Séance du 29 mai 2018

Délibération n°3
Portant avis sur la nomination de la directrice de l'école doctorale Sciences et Ingénierie

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1,
Vu l'arrêté du 25 mai 2016,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que chaque directeur d'école doctorale est nommé pour la durée de l'accréditation de l'école doctorale,

Considérant que le directeur d'école doctorale est nommé, lorsque celle-ci relève d'un seul établissement, par le chef d'établissement après avis de la commission de la recherche et du conseil de l'école doctorale,

Considérant que la nouvelle direction de l'école doctorale Sciences et Ingénierie prendra effet à compter du mois d'octobre 2018,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

Vote

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 3
Membres absents et non représentés : 16

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation : 0

Article unique : émet un avis favorable quant à la nomination de Madame Sophie CANTIN à la direction de l'école doctorale Sciences et Ingénierie.

Le président
de la commission de la recherche,



Frédéric VIDAL

Transmis au rectorat le : 03 septembre 2018
Publié le : 28 septembre 2018